



Bruxelles, le 29 mai 2008
PRE 032/08 (Presse)

La 2875ème session du Conseil de l'Union européenne - **TRANSPORTS, TELECOMUNICATIONS ET ENERGIE** - se tiendra le 6 juin 2008 (10h00), dans le Centre de Conférences - FIL, à Luxembourg, sous la présidence de **Andrej Vizjak, Ministre de l'Économie** de la Slovaquie.

Les points suivants seront examinés lors de cette session:

– **Paquet législatif "climat-énergie"**

- a) Proposition de directive modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
 - b) Proposition de décision relative à l'effort à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020
 - c) Proposition de directive relative au stockage géologique du dioxyde de carbone et modifiant les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du Conseil, ainsi que les directives 2000/60/CE, 2001/80/CE, 2004/35/CE, 2006/12/CE et le règlement (CE) n° 1013/2006
 - d) Proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Rapport sur l'état d'avancement des travaux
 - Débat d'orientation
(Délibération publique)

– **Ensemble de mesures concernant le marché intérieur de l'énergie**

- a) Proposition de directive modifiant la directive 2003/54/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité
- b) Proposition de directive modifiant la directive 2003/55/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel
- c) Proposition de règlement instituant une Agence de coopération des régulateurs de l'énergie
- d) Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1228/2003 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité

Internet: <http://consilium.europa.eu/Newsroom>
E-mail: press.office@consilium.europa.eu

e) Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1775/2005 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel

– Orientation générale
(Délibération publique)

– **Relations internationales dans le domaine de l'énergie**

a) UE-OPEP

b) Efficacité énergétique

c) Communauté de l'énergie

d) Autres initiatives

– Informations communiquées par la présidence/la Commission

◦
◦ ◦

La présidence tiendra une conférence de presse à la fin de la session (à confirmer).

Les événements publics et conférences de presse peuvent être suivis par transmission vidéo:
<http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>